

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 SEPTEMBRE
2026



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2026_129

APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC LA REGION ILE-DE-FRANCE RELATIVE AU SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DES FORCES DE SECURITE

L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le 10 septembre 2026, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à Chatou, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN Maire.

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Vincent GRZECZKOWICZ, Laurent MALOCHET, Virginie MINART-GIVERNE, Pierre ARRIVETZ, Véronique FABIEN-SOULE, Arménio SANTOS, Christelle HANNEBELLE, Guilhem PEAUCELLE, Laurence GNEMMI, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Bertrand BRUNET, Marc SAULNIER, Laure PETRELLUZZI, Véronique LIGNIER, Laurent LEFEVRE, Laurent GENINI, Fabien BARSUKOW, Marcel PEDRO, Njoud PAYEN, Arnaud BEAUVOIR, Romain BRUDER, Elodie MEHAULT, Marine RIGATTI, Quentin BERNARD, Aude HENNEQUIN, Paul MARSAL, Matthieu LECROSNIER, Marie-Georgette DOUE, Tariq FILLAH, Valentin DE WISSOCQ, Alexandra SAVY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Inès de MARCILLAC à Eric DUMOULIN, Cécile DELAUNAY à Vincent GRZECZKOWICZ, Aurélie PIOT à Michèle GRELLIER

Secrétaire :

Romain BRUDER

Les 36 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

La Région Île-de-France, dans le cadre de son dispositif « Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics », accompagne la modernisation des forces de police municipale franciliennes et contribue à la sécurisation des espaces publics. À ce titre, les projets portés par les collectivités territoriales relatifs aux équipements, aux dispositifs de sécurisation et, de manière exceptionnelle, aux aménagements immobiliers des services ou locaux de police municipale, peuvent bénéficier du dispositif régional « Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics ».

La Ville de Chatou a ainsi sollicité, le 7 mars 2025, une aide financière auprès de la Région Île-de-France pour l'acquisition de matériels destinés à la police municipale (armes, gilets pare-balles, véhicule et dispositifs anti-intrusion).

Lors de sa séance du 9 avril 2026, la Commission permanente de la Région Île-de-France a approuvé l'intégration de ce projet dans le dispositif régional et a accordé à la Ville de Chatou une subvention de 17 537 €.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la convention portant sur l'attribution de cette aide régionale.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1111-10,

Vu la décision du Maire n° DÉC_2025_026 en date du 7 mars 2025 portant demande de subvention auprès de la Région Île-de-France dans le cadre de son «Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics»,

Vu le dépôt du dossier de subvention en date du 7 mars 2025 par la ville de Chatou sollicitant un financement de la Région Île-de-France au titre du dispositif «Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics»,

Vu la délibération CP2026-100, en date du 9 avril 2026 de la Région Île-de-France qui a donné une suite favorable à la demande de subvention de la ville de Chatou et lui accorde une subvention de 17 537 €,

Vu le dossier de demande relatif au dispositif de «Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics» présenté par la commune de Chatou,

Vu l'avis de la Commission Sécurité Publique en date du 15 septembre 2026,

Considérant la décision de la Région Île-de-France d'accorder une subvention de 17 537 € à la Ville de Chatou au titre du dispositif de «Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics»,

Considérant la nécessité de signer la convention,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** les termes de la convention au titre du dispositif de «Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics»,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la sécurité, la police municipale et la lutte contre les incivilités à signer la convention relative au dispositif de «Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics» et tous les documents s'y rapportant,
- **de dire** que les recettes seront inscrites au budget de la Ville.

Par 35 voix POUR, 0 voix CONTRE, 4 ABSTENTION(S),

Envoyé en préfecture le 18/09/2026

Reçu en préfecture le 18/09/2026

Publié le 18/09/2026

webdelib

ID : 078-217801463-20260918-DEL_2026_129-DE

Abstention(s) :

Marie-Georgette DOUE, Tariq FILLAH, Valentin DE WISSOCQ, Alexandra SAVY